

*Date de la convocation : 20 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA ,Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE) Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

**N° 3 - APPROBATION DU LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE
CONCEPTION D'UNE GAMME DE MOBILIER DE SIGNALÉTIQUE
DIRECTIONNELLE ET INFORMATIONNELLE
À VOCATION TOURISTIQUE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique, le projet de créer une gamme de mobilier de signalétique directionnelle et informationnelle à vocation touristique commun au Béarn s'est imposé comme une priorité.

L'enjeu de cette signalétique est d'offrir une visibilité et une lisibilité au Béarn, en permettant d'en marquer les portes d'entrées d'une part, et en harmonisant les différents mobiliers à vocation touristique d'autre part. Cela répond à l'enjeu partagé de renforcer l'image d'une destination touristique unique « Béarn Pyrénées », promue par l'Agence d'attractivité et de développement touristique des Pyrénées-Atlantiques, dans une logique affirmée d'omniprésence discrète.

Ce marché devra permettre de créer une gamme originale de mobilier de signalétique et sa charte graphique, respectant l'identité visuelle du Pays de Béarn. Le suivi du travail de conception associera étroitement l'ensemble des membres du pôle métropolitain, ainsi que les équipes des offices de tourisme.

Cette première réalisation pourra être complétée par la déclinaison d'une gamme de mobiliers correspondant à différentes typologies de lieux à signaler dans le cadre d'une tranche optionnelle possible. Ainsi, un catalogue de mobilier commun sera mis à disposition des intercommunalités qui pourront décider de la fabrication et de la pose sur leur territoire dans le cadre de leurs stratégies touristiques respectives.

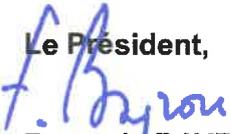
Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1 - Approuver le lancement d'un marché de conception d'une gamme de mobilier de signalétique directionnelle et informationnelle à vocation touristique ;**
- 2 – Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches de recherche de subvention pour cette opération ;**
- 3 - Autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette procédure.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

François BAYROU